

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 / 11/2024

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, CHARRAUX Daniel, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, , BODY Thomas, PEYRONNY Christian,

Excusé : LABOURIER Mickaël

ABSENT : GENNISSON Frédéric

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Le PV de la réunion du 20/08/2024 est validé

Ordre du jour :

- Contrat de maîtrise d'œuvre du local communal associatif
- Programme FIC 2024
- Programme FIC 2025
- Dispositif ECOCOM PLUS-LEd
- Emplacement Sonia Dauberté
- Demande location T3
- Questions diverses

Contrat de maîtrise d'œuvre du local communal associatif

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de maîtrise d'œuvre scindée en deux tranches :

- Une tranche ferme, AVP PRO-DCE, ACT pour un montant de 9927,45 € HT
- Et une tranche conditionnelle EXE, DET, ADR pour un montant de 5345,55 € HT conditionnée à l'obtention des subventions.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'honoraires des deux tranches

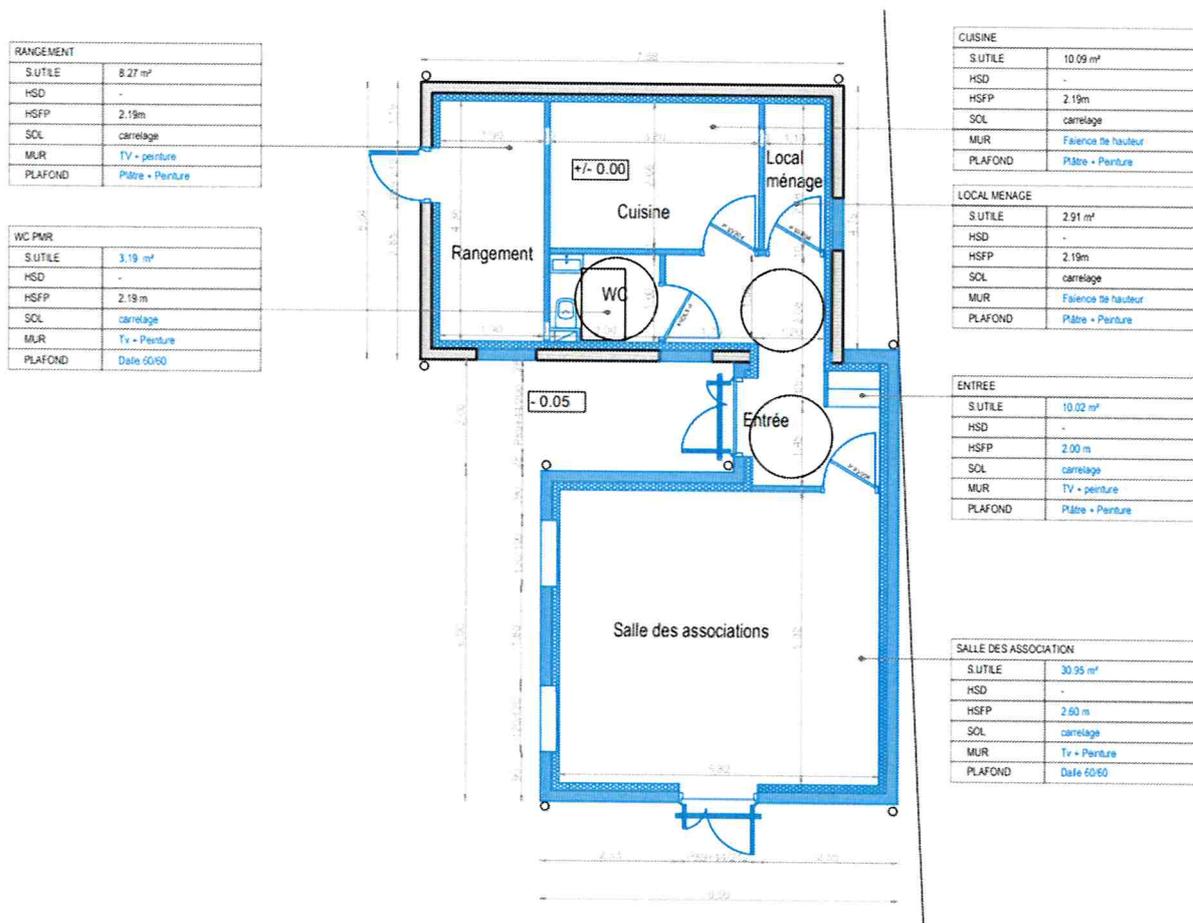
Programme FIC 2024

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que compte-tenu du retard pris sur le projet d'aménagement du Local Communal Associatif, et afin de ne pas mobiliser le fond FIC 2024 inutilement, il paraît opportun d'annuler la demande de FIC 2024 afin de pouvoir l'utiliser pour un autre projet. Il reste un reliquat de 144 935€. Le conseil municipal valide cette annulation.

Projets local communal associatif.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions architecturales réalisées par le cabinet d'architecte.

Le Conseil Municipal accepte la proposition N°1



Programme FIC 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif aux travaux prévisionnels de voirie pour 2025. Dans le but d'améliorer l'état de viabilité du réseau de la voirie communale, le Conseil Municipal souhaite effectuer des travaux sur les voies communales (référencées au plan de classement 2024)

- VC 205 - chemin de Chez Moigner jusqu'à la route des Cassieux
- VC 20 - chemin du Proche
- VC 202U - Les Ayes - Rue de l'Enfer
- VC 247 - Chez Moigner - chemin du bois des Barres
- VC 22 - La Maison Rouge - chemin de La Maison Rouge
- VC 223 - chemin de Mazaubel jusqu'à La Vialle
- VC 213 - Chez Charles - après voie de chemin de fer

Les principaux travaux comprennent le terrassement, l'empierrement, l'imprégnation et enduit bicouche, la création de fossés, ainsi que la pose de bordures.

► Pour un total de **79 674,50 € HT** soit **95 609,40 € TTC**

Le conseil municipal valide cette demande d'inscription auprès du FIC 2025.

Des devis pour la réalisation de ces travaux sont demandés à deux entreprises.

Programme FIC 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C) qui s'appliquera pour les 2 prochaines années (2025 et 2026). Il indique que la dépense subventionnable maximum sur 2 ans s'élève à 144 935 € HT, avec un taux d'intervention F.I.C de 40 %.

Il convient de programmer les travaux pouvant être financés par le F.I.C et d'établir un échéancier sur 2 ans de ces projets.

Année 2024 :

Annulation / Reliquat 144 935 €

Année 2025 :

Travaux de voirie communale : 79 674.50 € HT

Année 2026 :

Solde disponible : 65 260.50 € HT

Le conseil municipal valide cette répartition du FIC pour les deux prochaines années.

Dispositif ECOCOM PLUS-LED

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental informant de la mise en place d'une aide à l'installation de luminaire LEDS dans les bâtiments communaux afin de réduire la consommation énergétique, et favoriser le confort et la qualité de vie des agents et des usagers.

L'aide est fixée à 80% du prix HT de l'étude et de l'installation de luminaires LEDS dans la limite de 3000 € par bénéficiaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise Electricité Générale, Aziz GUEDOUAH pour un montant total de 3163,63 € HT. Le conseil municipal valide la demande de subvention auprès du conseil départemental pour la mise en place de LED.

Demande de location T3

Une demande de location du T3 situé au-dessus de la mairie a été faite par Madame CHEZAL Geneviève qui désirerait l'occuper à compter du 1^{er} décembre 2024. Cette dernière remplit les conditions de ressources permettant l'attribution de ce logement.

L'assemblée décide de louer ce logement à **Madame CHEZAL Geneviève** à dater du **1^{er} décembre 2024** et de fixer le loyer mensuel à **380,00 € et à 50 €** la provision mensuelle pour charges ;

LOGO communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions de logos pour la commune de TEILHET.

Le conseil municipal valide le choix suivant :



Remplacement Sonia DAUBERTE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise DS PROPRETÉ ne pourra pas assurer l'entretien des locaux communaux du 01/01/2025 au 30/04/2025.

Afin d'assurer son remplacement, il a été demandé un devis à ONET PROPRETÉ ET SERVICES :

- Mairie, fréquence hebdomadaire, soit 606,20 € HT par mois
- Salle polyvalente 210 € HT la prestation

Le Conseil municipal accepte ce devis.

Questions diverses

Point sur le bornage à la Vialle : M Barrat Denis a demandé à acheter un délaissé de voirie Rue des Buige. Le Bornage a eu lieu fin du mois d'août et il ressort que les clôtures empiètent sur la voirie communale. Le PV de bornage n'a pas été signé par le maire qui souhaite l'alignement des bornes sur la clôture.

Entretien des espaces verts de la commune : Il est proposé de prendre 2 entreprises afin d'assurer. L'entretien de la commune (cimetière, le bourg, les Ayes, l'Aire de la Croix verte, la Vialle). Un cahier des charges sera établi et des devis seront demandés.

Amendes de police 2024 : Les trottoirs ont été refaits entre le rond-point et chez M et Mme Gaudry. Cout TTC 6180€
Une nouvelle demande sera proposée en 2025.

Demande de M Grand Gérard :il demande que les eaux pluviales soient canalisées car elles inondent sa cave. Une visite sera faite.

La cérémonie des vœux 2025 est fixée au 11 janvier 2025 à 17H

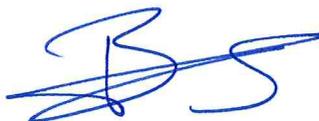


Commune de
TEILHET



**L'équipe municipale, les membres du CCAS
et le personnel communal vous invitent
à la cérémonie des vœux qui se déroulera
le samedi 11 janvier 2025 à 17H
à la salle des fêtes de Teilhet .**

Le Maire



La secrétaire de séance

